

HÔTEL DE VILLE

Service Culturel  
N° tél. : 01.69.48.93.93  
N/Réf. : NDA/ACD/HR

**DECISION N° 2009/217**

**OBJET : Convention d'occupation temporaire de la Salle André Malraux conclue avec l'artiste Madame Renée Fabre - Exposition de peinture.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008 et 25 juin 2009 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption et de passation de marchés publics,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre de sa programmation culturelle, une exposition de peinture en collaboration avec Madame Renée Fabre, 52 rue du chemin vert, 91800 Brunoy,

**DECIDE**

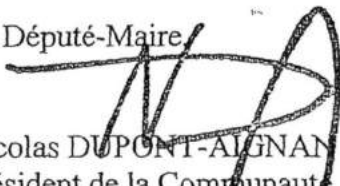
DE signer une convention d'occupation temporaire de la salle André Malraux, sise 2 rue Max Bourgin, avec Madame Renée Fabre,

DIT que l'occupation aura lieu du 9 au 18 décembre 2009 inclus, et se fera à titre gratuit,

Fait à Yerres, le 1<sup>er</sup> décembre 2009



Le Député-Maire

  
Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98

